

Concertation pour l'incinérateur

Plus pour convaincre que pour réfléchir au projet, Ileva organise une grande concertation dans quinze communes sur le sujet de son projet de pôle multifilière.

Ileva, qui gère les déchets ménagers de la Casud, du TCO et de la Civis, projette de construire une «*unité de valorisation énergétique*», dans le langage courant un incinérateur. Les marchés sont passés mais la loi lui impose quand même de réaliser une concertation avec les habitants des quinze communes concernées.

Pour ce qui est de l'enjeu, il n'y a pas de contestation. Nous allons être obligés de cesser d'enfouir nos déchets. C'est prévu, il n'y a plus de place. «*Le temps presse*», souligne Mireille Maillot, DGS d'Ileva. Qui prévoit de commencer les travaux du «*pôle multifilière*» en 2020 pour les finir fin 2022.

L'Union européenne et l'État français veulent à faire cesser l'enfouissement et les mesures sont dissuasives. Tant que l'on poursuivra l'enfouissement, la taxe globale sur les activités polluantes (TGAP) va augmenter. De 17 euros la tonne aujourd'hui, elle passera à 45 euros en 2022 et à 65 en 2025, faisant passer le coût de l'enfouissement de 15,6 millions d'euros aujourd'hui, à 26,3 millions en 2022 et à 29,7 millions en 2025. La charge se reportera sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que nous payons tous.

Situé à Pierrefonds, Run'Eva (le nom donné au pôle multifilière)

prévoit de trier les matières recyclables après que chacun d'entre nous a réduit au maximum ses déchets, la méthanisation des biodéchets et, in fine, de brûler les déchets non recyclables et en tirer de l'énergie électrique. Toutes valorisations qui seront déduites de nos factures.

Des rencontres dans les communes

Si le projet est quasiment bouclé, des aménagements sont encore possibles. D'où l'intérêt de la consultation, Ileva affirme qu'il tiendra compte de ses résultats. «*Nous ne sommes pas là pour défendre un process mais pour assurer un service public, si des solutions efficaces émergent, elles seront étudiées*», affirme Mireille Maillot. D'autant que le projet, tel qu'il est actuellement, peut accepter quelques ajustements. Ne serait-ce que pour tenir compte de l'évolution des modes de consommation (il y aura moins de consommations (il y aura moins de consommation) ou de la réglementation.

La concertation, au titre du



« On ne négligera pas le tri pour approvisionner l'unité de valorisation énergétique, on y mettra des déchets verts », indique Eddy Lebon, chef de projet pour Ileva. (Photo PhN)

Code de l'environnement, est obligatoire. Dès lundi, Ileva va adresser un courrier à tous les habitants de la Casud, du TCO et de la Civis. En outre, un site internet dédié - www.runeva.re - permettra de «*découvrir en détail le projet Run'Eva*». Et puis, le dossier de concertation et sa synthèse seront disponibles en ligne et dans les mairies des quinze communes. Une page Facebook partagera

l'information et un numéro vert (0800 703 703) sera ouvert aux heures ouvrables pour toute information sur la concertation.

Les participants pourront aussi adresser leurs questions, avis et propositions en ligne, par courriel (concertation@ileva.re), sur les registres mis à disposition en mairies et par courrier.

Des rencontres seront aussi organisées dans toutes les com-

munes. Le 29 octobre, un grand atelier est organisé avec conférences et interventions d'experts et, enfin, une réunion publique de bilan sera ouverte le 11 décembre à la salle Kerveguen de Saint-Pierre. Trois «*garants*» sont chargés de la bonne marche des opérations et rendront un bilan, qu'Ileva promet de tenir compte, à l'issue de la concertation.

Piilippe NANPON